

## CDEN du 29 avril 2021

### *Voeu sur la sectorisation des Collèges*

La sectorisation des collèges est un facteur essentiel à la qualité du service public d'éducation. Le code de l'éducation prévoit que cette sectorisation tienne compte non seulement de critères géographiques et démographiques mais aussi de critères sociaux. La mixité sociale est en effet reconnue comme un puissant facteur de réduction des inégalités comme de l'échec scolaires.

Ce jeudi 29 avril, les membres du CDEN d'Eure-et-Loir sont appelés à se prononcer en urgence sur une modification partielle de la sectorisation des collèges du département. Ce type d'opération bouleverse profondément l'organisation de la communauté scolaire, tant du point de vue des élèves, de leurs familles que des personnels.

C'est pourquoi les membres du CDEN d'Eure-et-Loir demandent :

- qu'une réflexion globale sur la sectorisation de tous les collèges soit engagée pour tenir compte à la fois des dynamiques démographiques mais aussi pour renforcer cette mixité sociale dans tous les collèges,
- que les membres du CDEN soient directement et pleinement associés au travail préparatoire de sectorisation,
- que toute nouvelle sectorisation respecte le calendrier de préparation de la rentrée dans les collèges et les écoles. Cela implique que ces modifications soient votées par le Conseil Départemental au plus tard en décembre de l'année précédent la rentrée scolaire à laquelle est censée être mise en œuvre cette nouvelle sectorisation.